



Paris, le 11 avril 2017

Communiqué de presse Autolib' Vélib' Métropole

JC Decaux dépose un recours auprès du Tribunal administratif de Paris contre l'attribution du marché Vélib'

Le syndicat Autolib' et Vélib' Métropole a pris connaissance mardi 11 avril d'une requête en référé précontractuel déposée par la société JC Decaux auprès du Tribunal administratif de Paris, relative à la procédure de mise en concurrence préalable à la passation d'un marché pour la mise en place du service Vélib' à l'échelle métropolitaine.

Il est fréquent, lors d'une procédure de mise en concurrence préalable à la passation d'un marché, que des candidats non retenus forment un tel recours. Le syndicat Autolib' et Vélib' Métropole n'a pas vocation à commenter cette démarche de la société JC Decaux et s'avère confiant sur le fait qu'elle ne fera que confirmer le caractère transparent et parfaitement régulier de la procédure conduite.

C'est pourquoi, dans la continuité de la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 21 mars dernier et a attribué à l'unanimité l'offre du groupement Smoovengo, le Comité syndical examinera mercredi la délibération autorisant sa présidente à signer le marché avec le groupement Smoovengo.

Le syndicat Autolib' et Vélib' Métropole est particulièrement attentif au respect du calendrier prévu, afin de garantir aux usagers de Vélib' une parfaite continuité du service et des abonnements au moment du changement de délégataire qui interviendra fin 2017.

Contact presse :

01 80 18 92 00 / 10

presse@autolibvelibmetropole.fr